

Intervention de Didier Medori à Radio Grésivaudan le 13 juin 2005

Il y a quelques chose d'assez curieux dans le projet en cours de doublement de la canalisation.

Il faut savoir que cette canalisation de 18 km dont on parle, le doublement entre Gières et Crolles, après l'enquête publique il doit y avoir des travaux qui vont être réalisés, c'est à dire concrètement on va installer une canalisation de 600 mm de diamètre sur 18 km.

Il faut savoir que le marché public de travaux, curieusement, a déjà été attribué aux entreprises avant même le début de la première enquête publique.

Est ce que cela fonctionne comme ça en France d'habitude ? Non, bien sur que non la procédure classique, c'est que l'on fait une enquête publique, on demande l'avis des citoyens, le commissaire enquêteur rend un rapport et puis s'il est favorable le maître d'ouvrage donne suite et réalise les travaux ; et donc donner suite et réaliser les travaux c'est concrètement il consulte les entreprises il attribue les publics de travaux et les entreprises commencent les travaux. La, on a déjà les entreprises, elles ont déjà été consultées, et les entreprises retenues, il y a eu un appel d'offres et les travaux attribués, on se demande pourquoi on fait une enquête publique.

Si, on le sait, il est obligé le SIERG d'en faire une, sinon il ne peut pas faire ces canalisations ; on est mis devant le fait accompli.

(...) sachant que les travaux prévus c'est l'option la plus coûteuse qui prévaut sur le plan économique ce n'est pas très rationnel en effet

On se pose la question comment se fait-il que le SIERG ait été choisi.

Manifestement il y a une lutte de pouvoir entre le SIERG et la REG.

Chacun essaie, en tout cas le SIERG, de développer sa zone d'influence et essaie de monopoliser la ressource en eau et partant d'augmenter sa capacité à alimenter en eau les collectivités locales.

(...)

Sur ce marché public quand même, dont on parle et qui a déjà été attribué, j'aimerais apporter la précision suivante. Ce marché public, il était composé de 9 lots qui correspondaient à 9 fois 2 km de canalisation pour aboutir à 18 km de canalisation entre Gières et Crolles. Et on a consulté donc sur la base des 9 lots, on a alloué le marché. Les entreprises ont répondu. Huit lots sur les 9 ont donné lieu à attribution de marché et j'observe que sur les 8 lots, 4 entreprises ou groupement d'entreprises locales ont chacune obtenu 2 lots ce qui fait 8 lots sur 9.

Je m'interroge sur le fait que les entreprises locales ont toutes été moins disantes chacune sur 2 lots. Je m'interroge en même temps sur le fait que l'on a choisi la solution économique la plus coûteuse et puis je livre à votre réflexion le fait que sur le plan national, on sait que le parti communiste a besoin d'argent et que le parti communiste français est très impliqué dans la gestion de l'eau et sur le plan local on sait que le président du Sierg est membre du parti communiste français et on sait que le maire de Crolles est membre du parti communiste ; donc je laisse aux auditeurs le soin d'en tirer les conclusions qu'ils souhaitent. Mais moi en tous cas ça m'interpelle énormément. (...)

Je trouve en tout cas ça très curieux et je soumetts ces réflexions à l'intelligence des auditeurs qui sont aussi des usagers et des contribuables et je pense que l'on sera amené encore à travailler sur ce dossier.